

Département :
ISERE

Commune :
SAINT-PRIM

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Bourgoin-Jallieu
Pôle Topographique Gestion Cadastre
Nord Isere 22 Place Charlie Chaplin
38307
38307 BOURGOIN CEDEX
tél. 0474938445 -fax
ptgc.nord-isere@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 24/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
ISERE

Commune :
SAINT-PRIM

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Bourgoin-Jallieu
Pôle Topographique Gestion Cadastre
Nord Isere 22 Place Charlie Chaplin
38307
38307 BOURGOIN CEDEX
tél. 0474938445 -fax
ptgc.nord-isere@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

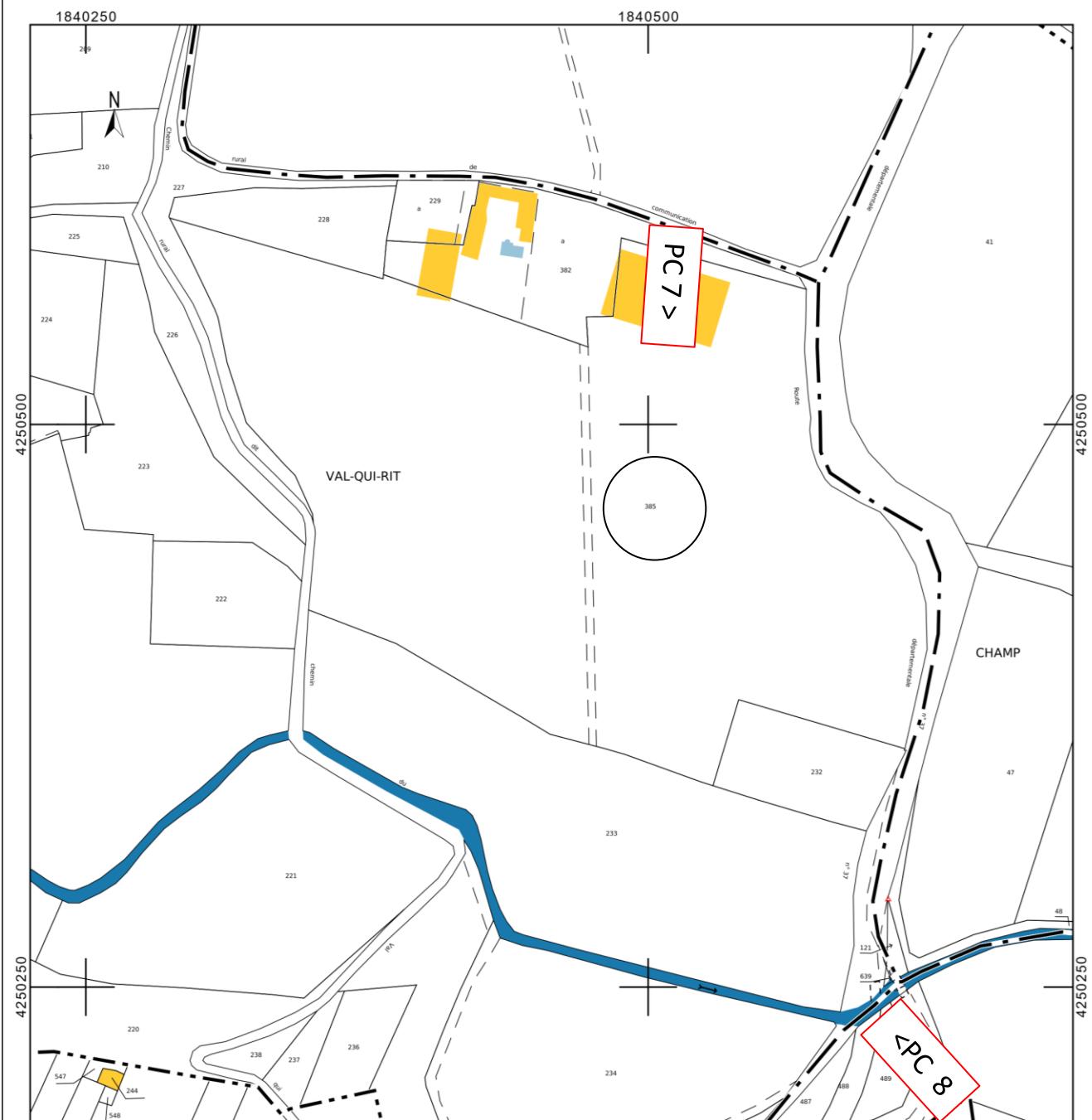
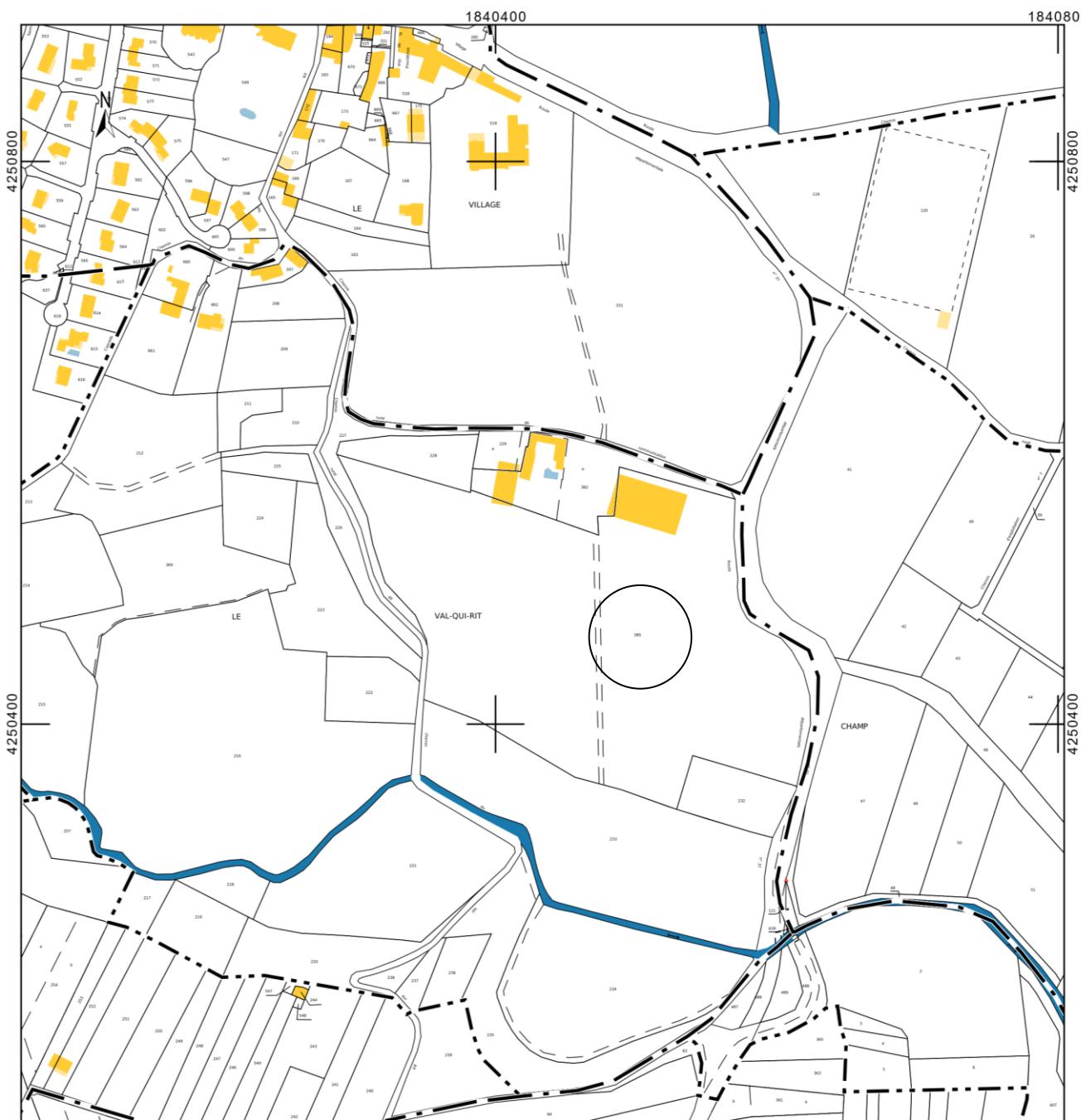
cadastre.gouv.fr

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 24/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

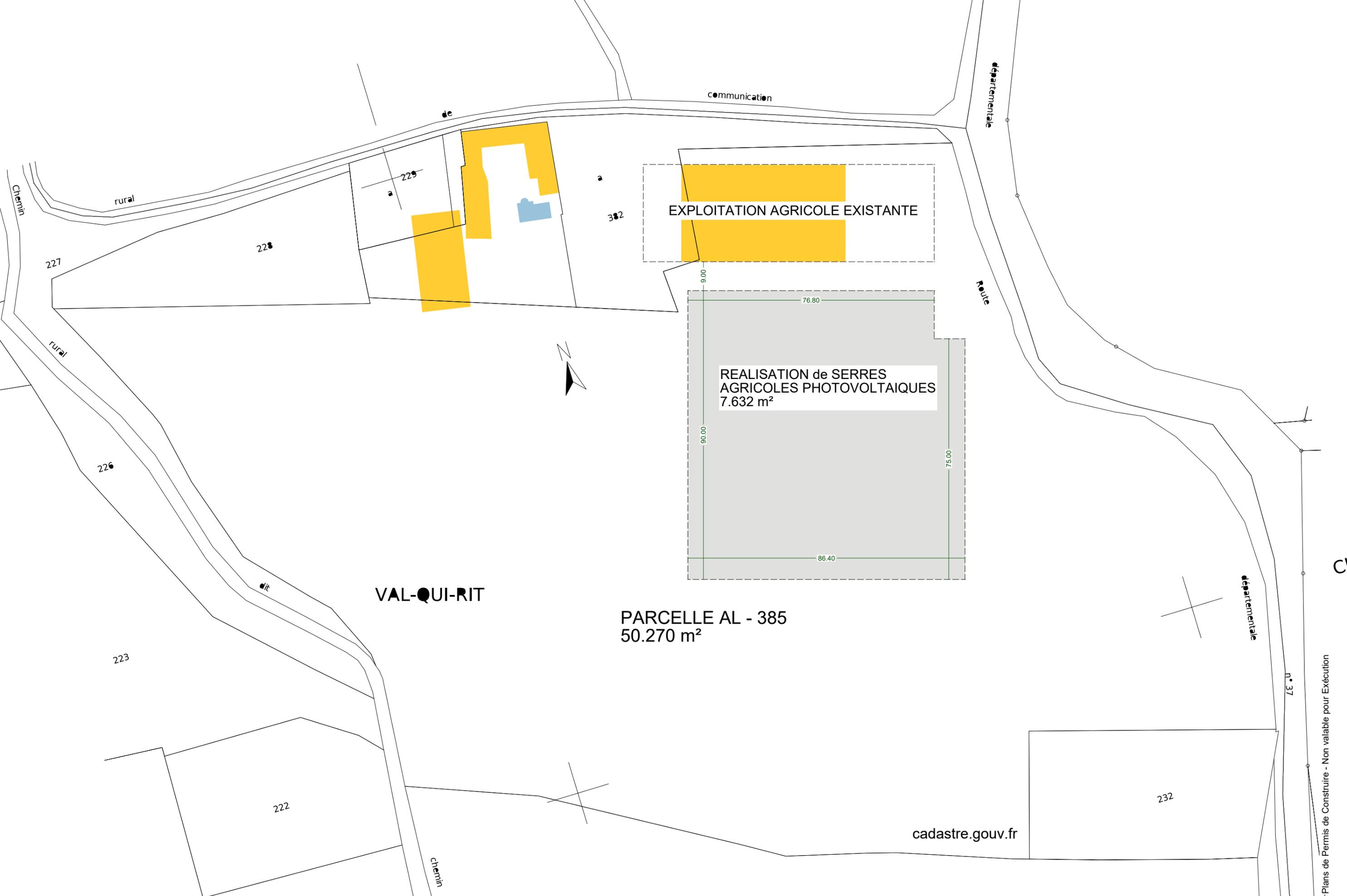


PC 1
25/01/2024

PLAN DE SITUATION
EARL JURY FRUITS – 434 Route de Glay 38370 ST PRIM

Ech: 1/4000°
Ech: 1/2500°





VAL-QUI-RIT

PARCELLE AL - 385
50.270 m²

EXPLOITATION AGRICOLE EXISTANTE

REALISATION de SERRES
AGRICOLES PHOTOVOLTAIQUES
7.632 m²

cadastre.gouv.fr

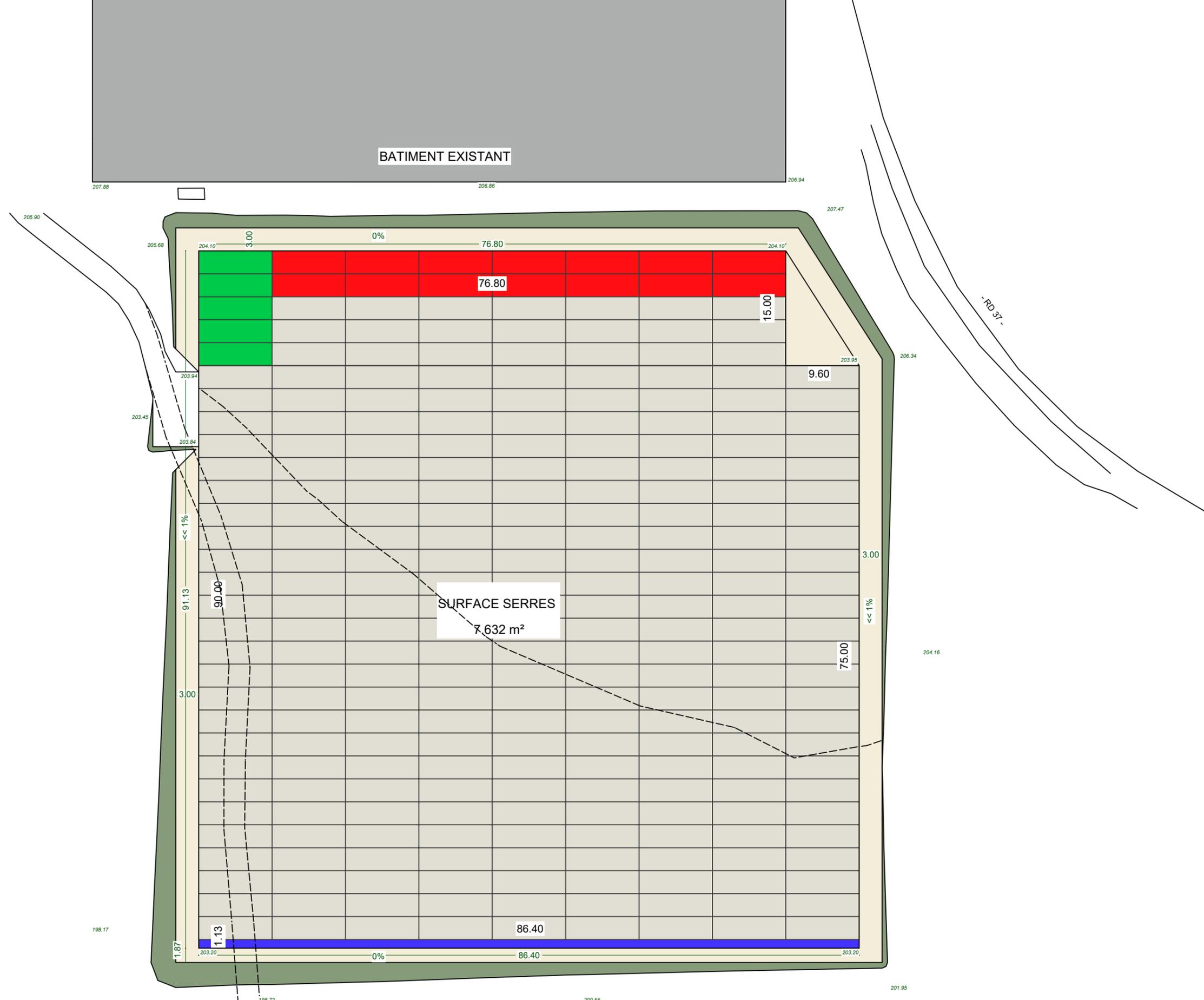
-Plans de Permis de Construire - Non valable pour Exécution

PC 2
25/01/2024

PLAN MASSE
EARL JURY FRUITS - 434 Route de Glay 38370 ST PRIM

Ech: 1/1000°

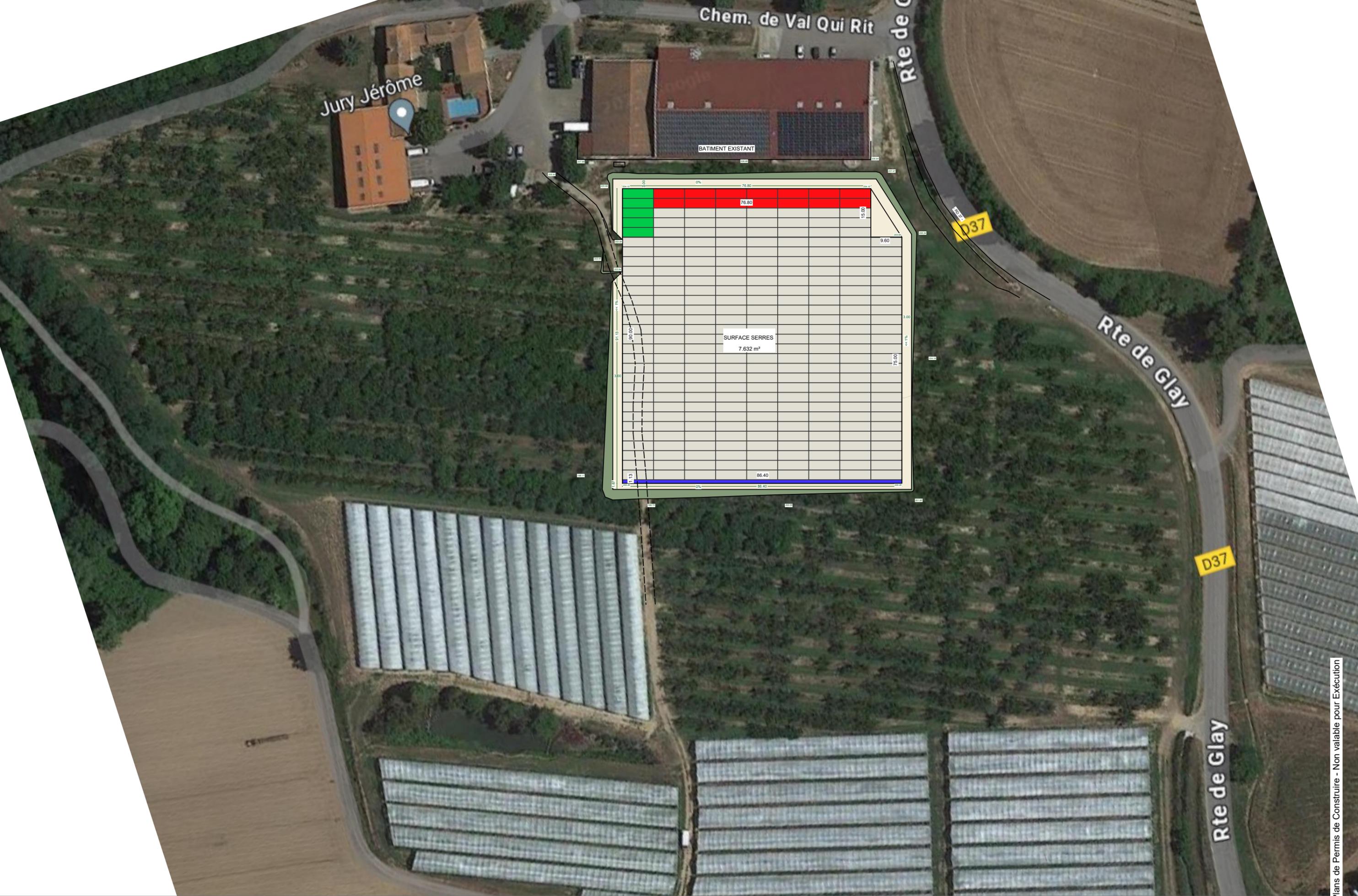




BATIMENT EXISTANT

SURFACE SERRES
7.632 m²

-RD 37-



Jury Jérôme

BATIMENT EXISTANT

SURFACE SERRES
7.632 m²

Chem. de Val Qui Rit

Rte de C...

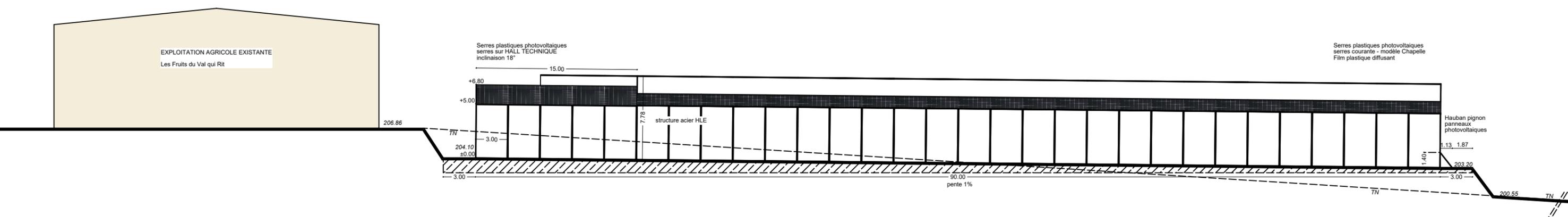
Rte de Glay

D37

Rte de Glay







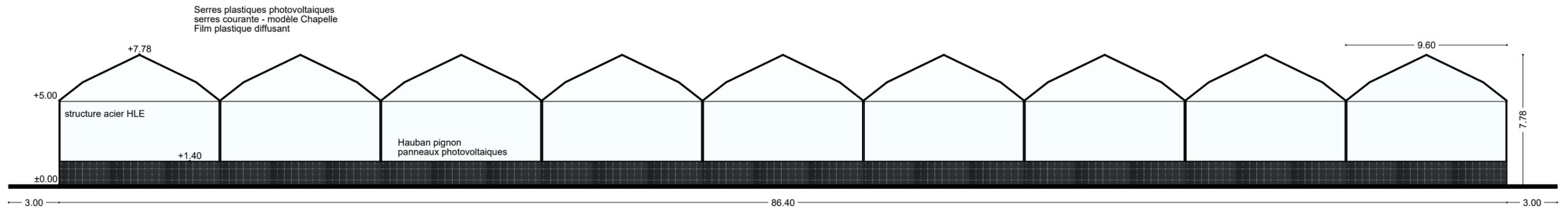
PC 3
25/01/2024

COUPE
EARL JURY FRUITS - 434 Route de Glay 38370 ST PRIM

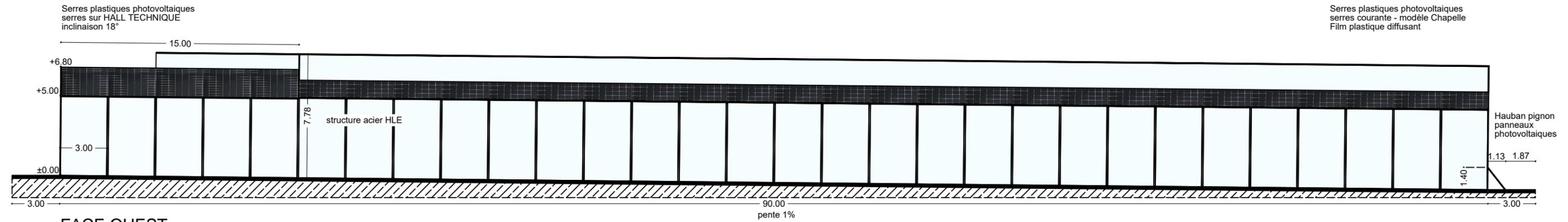
Ech: 1/350°



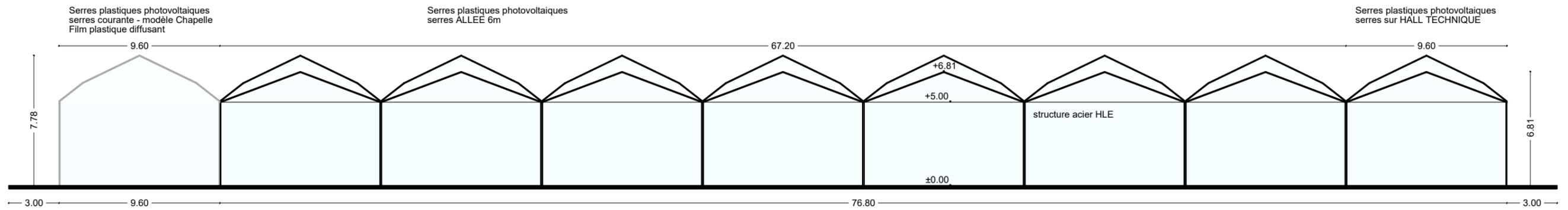
Plans de Permis de Construire - Non valable pour Exécution



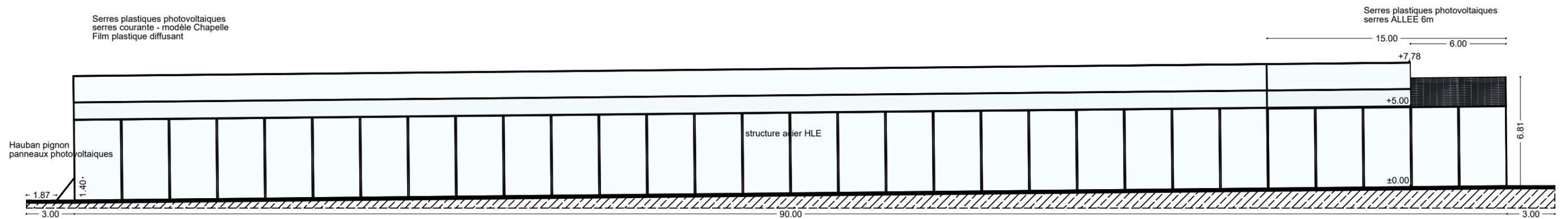
FACE SUD



FACE OUEST

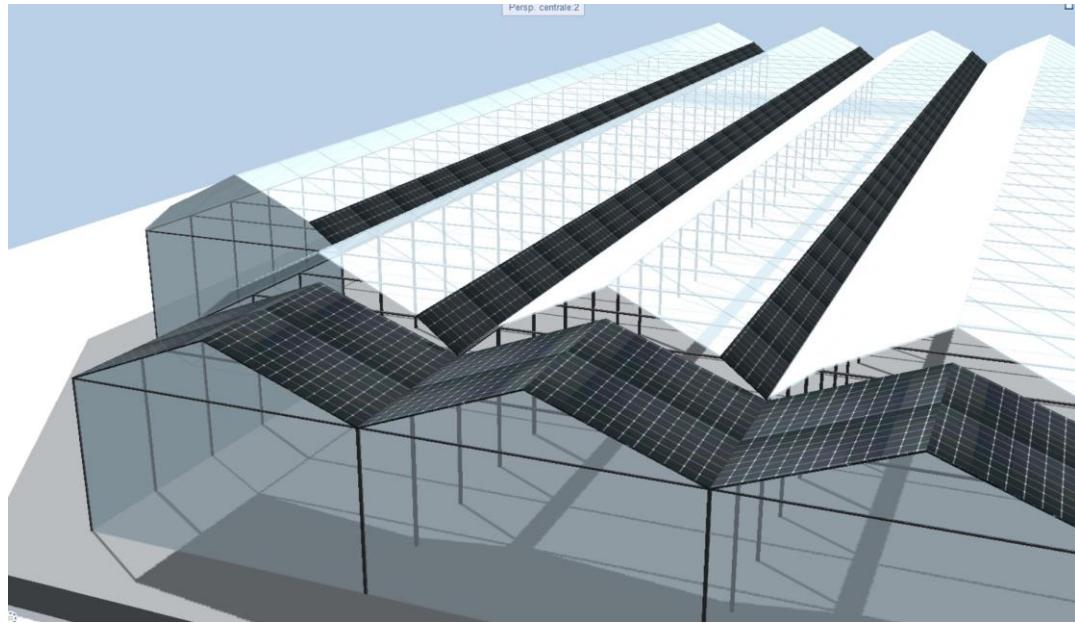


FACE NORD

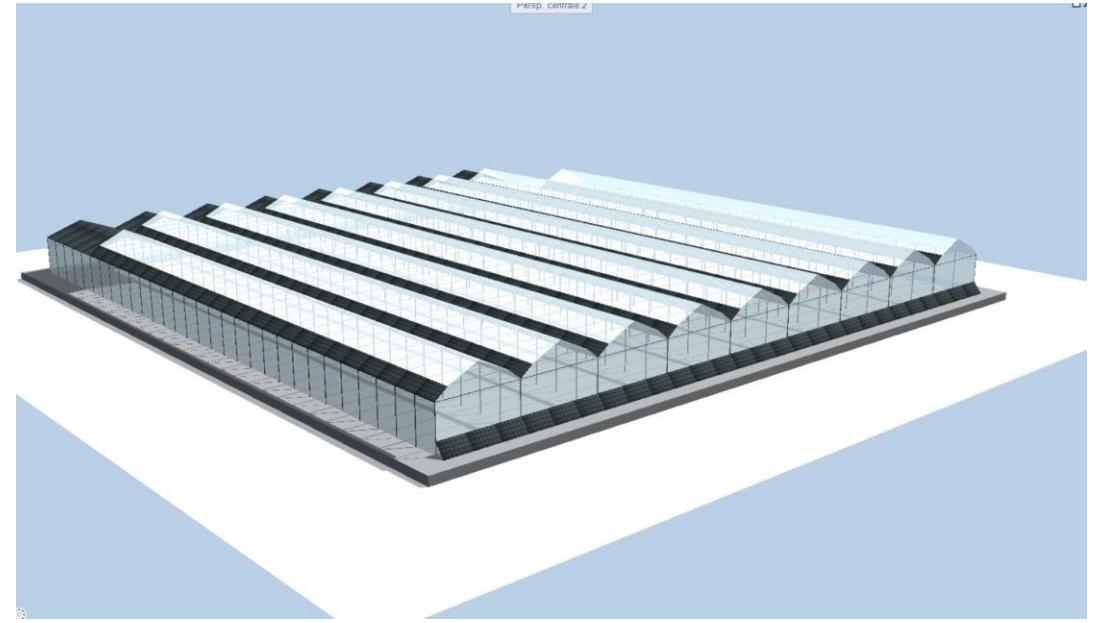


FACE EST

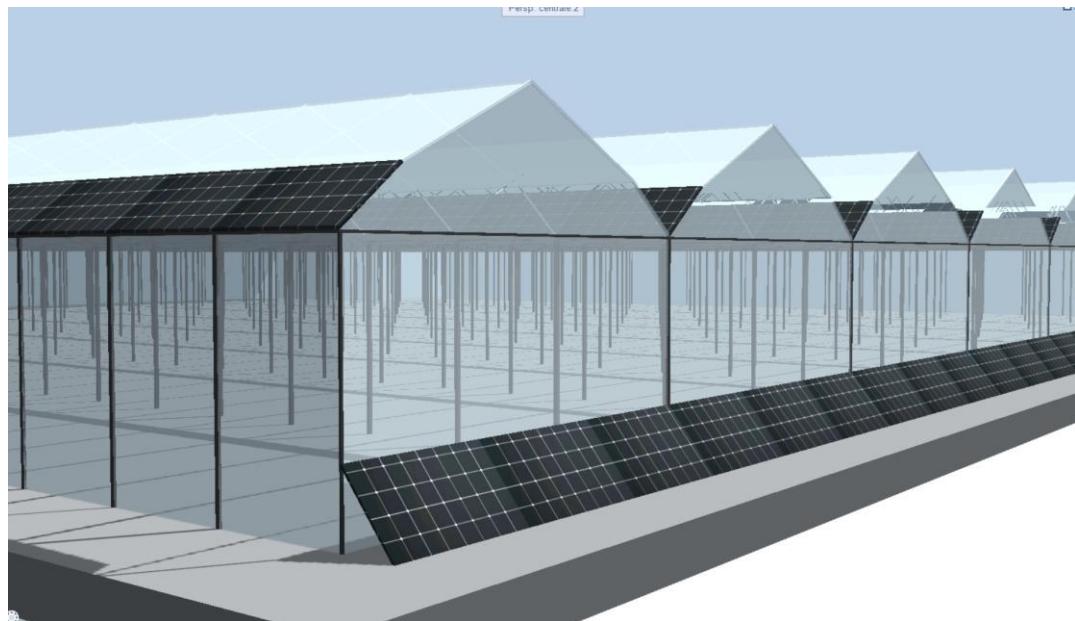
Plans de Permis de Construire - Non valable pour Exécution



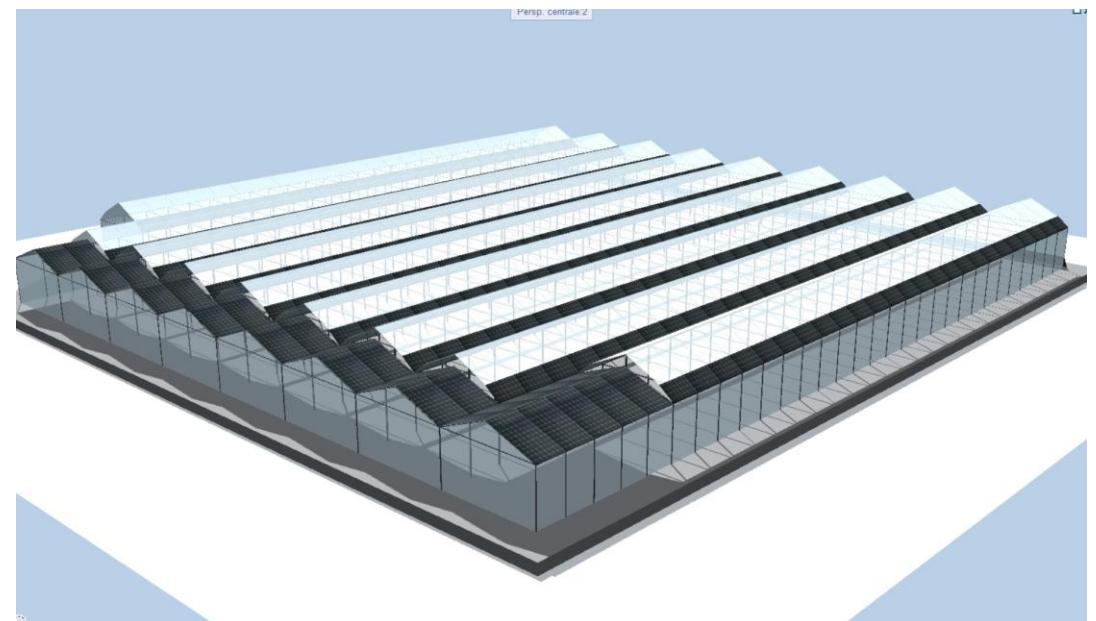
Perspective Nord-Est



Perspective Sud-Ouest



Perspective Sud-Ouest



Perspective Nord-Ouest

15/05/2024

PC 4 NOTICE DESCRIPTIVE

PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL:

Le terrain est situé sur la commune de Saint Prim au 434 Route de Glay.

Les références cadastrales sont: parcelle N°385, section AL, 50.270 m² de superficie.

Il est situé en Zone Agricole.

Le terrain comprend des arbres fruitiers, des serres agricoles et le bâtiment d'exploitation agricole au Nord.

PRESENTATION DU PROJET:

1/ Le projet de serres plastiques photovoltaïques est directement lié et nécessaire à l'exploitation agricole EARL JURY FRUITS pour la production de fraises.

2/ La construction est de conception traditionnelle agricole et de volumétrie simple, de dimensions:

90 de Long x 86,40 de Large x 7,78 de Hauteur Faitage max.

L'implantation par rapport aux voies et limites séparatives est respectée.

Le projet s'implante sur une surface de 7.632 m².

3/ Les arbres fruitiers existants sont supprimés sur la zone concernée. La parcelle comprend déjà une implantation de serres traditionnelles au Sud et à l'Ouest.

4/ Le revêtement des serres est en film plastique diffusant + panneaux photovoltaïques en toiture.

Des panneaux seront positionnés au sol en partie Sud, sur 86,40 ml.

5/ Les espaces libres sont plantés d'arbres fruitiers sur l'ensemble de la parcelle.

6/ L'accès au terrain est desservi par le Chemin Rural au Nord et à l'Ouest.

Pour informations complémentaires, ci-après :

- L'activité ne relève pas des ICPE – Installations classées pour l'Environnement
- **Le projet de serres à vocation de production de fraises ne nécessite pas d'installations électriques.**
- **Le peu de consommation électrique sera supporté par les bâtiments existants qui sont attenants à la serre**
- **Le raccordement ENEDIS au réseau ((ENEDIS) sera nécessaire pour la réinjection de l'électricité produite par la serre. Elle interviendra après l'obtention du permis de construire.**
- Pour précisions il n'y a pas de panneaux posés au sol : Sur le pignon Sud la bande de panneaux photovoltaïques est solidaire de la serre, et fixée sur l'ossature de celle-ci.



Jury Jérôme

Chem. de Val Qui Rit

BATIMENT EXISTANT

Rte de Glay

D37

Rte de Glay

D37